

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 15 février 2018**

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures 30 et prend les pouvoirs de :
Mme Chantal GARCIA à M. Christian NEVIERE
Mme Marie-Aude MESTRE à Mme Evelyne DE FILIPPO
M. Christophe MOURRE à M. Joël YERPEZ
Mme Christine VALLET à Mme Silvia BARATA
Mme Rym HANETITE à Mme Maguy THORN
M. Bertrand BERGANTON à Mme Patricia KEVORKIAN

Absent excusé : M. Richard CAMPANELLI

M. le Maire propose de nommer Mme Evelyne DE FILIPPO comme secrétaire de séance : Unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture des décisions prises depuis le dernier Conseil Municipal, dans le cadre de l'article L 2122.22.

Le procès-verbal de la séance du 6 décembre 2017 ne fait l'objet d'aucune observation.

1 - Débat d'orientation budgétaire (DOB) sur la base du rapport d'orientation budgétaire (ROB) 2018

M. le Maire : Vous avez tous reçu le rapport sur les orientations budgétaires 2018, en appui de notre débat de ce soir.

Je vais le résumer.

En ce qui concerne la macro économie, on constate une généralisation de la croissance mondiale qui repose essentiellement sur une croissance soutenue dans les économies en développement et émergente.

La zone euro a bénéficié de l'accélération du commerce mondial mais le retour de l'inflation pourrait peser sur sa croissance.

Cet environnement économique favorable, permet à la France une progression de son PIB supérieure aux prévisions.

Toutefois le scénario d'une accélération supplémentaire de l'activité économique mondiale repose essentiellement sur une croissance plus soutenue dans les économies en développement et émergente et l'on sait que les risques géopolitiques n'ont pas disparu.

Aussi la confiance est justifiée mais à condition de rester vigilant.

En ce qui concerne les finances communales, la loi des finances publiques 2018-2022 porte des mesures budgétaires décisives pour les collectivités.

- Le dégrèvement de la Taxe d'Habitation, compensé par l'Etat qui pose d'une part le problème des marges de manœuvre fiscale pour les collectivités dans l'avenir et la pérennité de cette recette, lorsque l'on voit le sort réservé aux dotations de l'état qui ne cessent de baisser.

- Le remplacement des réductions des dotations de l'état pratiquées ces dernières années au titre de la contribution des collectivités à la réduction du déficit public par un pilotage annuel et pluriannuel des finances locales qui pose le problème de l'autonomie des collectivités territoriales.

Par cette mesure le législateur demande aux collectivités de porter largement le désendettement public au cours de ce quinquennat. A terme l'objectif étant de ramener la dette des collectivités de 8,7 % en 2017 à 5,8 % en 2022 ce qui représente une nécessité d'économie de 13 milliards d'euro pour les collectivités.

La baisse des dotations n'est pas sans conséquence sur le service public, une analyse des finances locales montre que pour les grandes villes les baisses les plus marquées concernent les fonctions « sport et jeunesse » et « culture » qui se sont réduites respectivement de 46 % et 37 %.

En ce qui concerne notre commune :

L'exercice 2017 se clôture avec un bon résultat à hauteur de 1 240 000 €, dont 570 000 € sur le seul exercice 2017.

Toutefois ce résultat inclut le produit de la taxe sur les déchets que nous avons instauré en 2016 pour un montant de 240 000 €, or cette taxe est contestée par SMA et nous sommes en contentieux, nous devons donc provisionner ce montant jusqu'à l'issue du procès.

Par ailleurs le montant des transferts de compétences pour 2018 s'élève à près de 250 000 €.

La métropole nous coute en gros 250 000 € et encore ce n'est pas fini puisque nous n'avons pas de nouvelles de notre taxe d'aménagement, c'est la métropole maintenant qui la perçoit et nous n'avons pas

le retour et aujourd'hui la délibération a été retiré au dernier moment mais il était question aussi que l'on perde la taxe finale sur l'électricité 180 000 € par an pour la commune. Tout cela fera un total de plus de 500 000 €. Alors quand on rajoute les baisses de dotation de l'Etat ces 4 dernières années, les différentes pénalités pour la non réalisation de logements sociaux, alors que nous en réalisons beaucoup. Cette année nous sommes exonérés de cette taxe grâce à nos efforts plus le cout de la métropole, la baisse est énorme.

Il est donc nécessaire de réaliser des économies importantes sur le budget de fonctionnement 2018.

Toutes les économies de gestion possibles ayant été mises en œuvre ces dernières années, de nouvelles économies impacteront nécessairement le périmètre de nos interventions. Des réflexions sont en cours actuellement pour supprimer ou fusionner certaines manifestations par exemple.

En ce qui concerne l'investissement, et notamment le financement de la réhabilitation de l'école Paul Doumer et l'extension de la cuisine centrale, nous avons reçu l'accord de financement de l'état, nous avons rencontré le Conseil Départemental auprès duquel nous allons déposer une demande de financement. La partie autofinancement sera assurée par la vente de Claverie et de l'ancien terrain de l'école Saint Exupéry.

En résumé notre budget subit aujourd'hui l'effet ciseau provoqué par la baisse des dotations, l'augmentation des charges obligatoires, l'entrée en Métropole, dans un contexte de constante hausse des besoins. Cette situation conduit à une nécessaire diminution de nos actions publiques.

Pour autant en 2018 les taux communaux de fiscalité resteront inchangés.

Mme KEVORKIAN : Vous avez noté que des postes seront concernés par les restructurations et qui conduiront à des diminutions du nombre de salariés, quels secteurs seront touchés principalement ?

M. le Maire : Nous avons demandé aux services d'analyser poste par poste et il est possible que des CDD ne soient pas reconduits

Mme KEVORKIAN : D'accord

M. le Maire : Tout secteur confondu

Mme KEVORKIAN : Je voulais savoir s'il y avait un secteur en particulier

M. le Maire : Les services qui ont beaucoup de CDD ce sont les services techniques, la restauration, l'entretien des bâtiments et aussi le service périscolaire

Mme KEVORKIAN : Si vous supprimez certains postes je pense à des animateurs par exemple, est-ce que par conséquence vous allez limiter le nombre d'enfants accueillis ?

M. le Maire : Ce n'est pas obligé que ça se passe comme cela

Mme KEVORKIAN : En périscolaire par exemple ?

M. le Maire : Oui, de toute façon toute diminution de poste va entraîner une baisse du service à la population c'est obligatoire, donc après de quelle façon justement c'est ce que l'on travaille avec les services actuellement pour voir, il y aura peut-être moins d'animation dans le périscolaire, on parlait tout à l'heure de sortie au ski des jeunes, au lieu d'aller au ski ils iront à la patinoire dans le secteur, ce sont toutes ces réflexions que nous serons amenés à prendre au cours de cette année de façon à réduire nos dépenses. Le 012, le 011 et les subventions.

Mme KEVORKIAN : Le nombre d'habitants augmentant

M. le Maire : C'est ce que nous disons dans le débat d'orientation budgétaire les besoins sont de plus en plus importants

Mme KEVORKIAN : Tout à fait et logiquement vous ne pouvez pas limiter le nombre d'accueil en centre de loisirs ou en périscolaire sinon vous allez pénaliser certains farencs.

Mme BERTET : Effectivement il ne s'agit pas de ne pas accueillir certains enfants ou de limiter leur nombre par contre aujourd'hui le système mis en place ce sont des activités proposées aux enfants en matière de culture, de sport... Si nous avons 13 enfants qui veulent faire du théâtre cela demande 2

animateurs c'est 1 pour 12. Nous pouvons revenir dessus pour limiter à 12 enfants et avoir uniquement 1 animateur. On va essayer déjà de travailler comme cela pour nous permettre de gagner des postes sans limiter du tout le nombre d'enfants accueillis.

M. le Maire : Juste une remarque pour compléter ce que je vous ai dit, la baisse des dotations de l'Etat ces 4 dernières années c'est 700 000 € pour la commune, la Métropole, on l'a vu c'est autour de 300 000 €. Ce que nous avons subi ces 4 dernières années pour la non-réalisation de logements sociaux c'est 250 000 € c'est-à-dire que les pertes se montent à plus 1 million d'euro pour un budget de 10 millions d'euro donc 10 % que l'on ne reçoit plus et que nous ne recevrons plus jamais puisque les pertes sur l'attribution de compensation ou de la dotation de l'Etat c'est ad vitam aeternam

Mme KEVORKIAN : Non, non j'entends bien, mais c'est toujours l'usager, le français qui paie on sait, mais il faudrait faire en sorte même s'il y a des restructurations, que les farencs soient le moins pénalisés possible, ma remarque c'est juste pour cela

M. le Maire : La remarque est justifiée mais elle est compliquée

Mme KEVORKIAN : Elle est compliquée, je sais bien mais

M. le Maire : Excusez-moi Mme KEVORKIAN, mais si on supprime du personnel dans les espaces verts, ce seront les espaces verts qui seront moins entretenus et c'est un service à la population qui n'est pas effectué.

Mme KEVORKIAN : Oui, mais quelqu'un qui va travailler et qui a besoin d'une place en crèche, c'est cela qu'il faut privilégier ? Il vaut peut mieux tondre la pelouse une fois par mois au lieu d'une fois par semaine et garder du personnel pour s'occuper des enfants en crèche.

M. le Maire : Pour l'instant nous n'en sommes pas là, peut être qu'un jour on y viendra. Ces 80 places en crèche nous les gardons.

Mme KEVORKIAN : Oui mais c'est comme quand vous dites il y a des actions supprimées, certaines animations vont fusionnées ou être supprimées et une autre question tous les locaux municipaux qui sont attribués à titre gracieux à des associations pour la plupart sont entretenus par du personnel municipal, est ce que cela ne pourrait pas être négocié avec les associations pour faire un regroupement d'employeurs pour qu'une personne soit payée par les associations ?

M. le Maire : Mais je retiens l'idée !!! Nous avons demandé au service de Mme TALINI qui est l'entretien des bâtiments, de vérifier. Même en mairie, peut être que 4 passages par semaine c'est un peu trop et que 2 passages suffiraient et également dans les locaux des associations donc nous sommes en train de vérifier ce qui peut être supprimé et diminué. En échange avec les associations on maintient la subvention et en contrepartie ils font plus souvent le ménage dans leurs locaux et nous le faisons moins souvent.

Mme KEVORKIAN : Je me rappelle, il y a certaines associations dont une que je gérais qui avait son personnel de ménage c'était une obligation, je comprends quand la même salle est utilisée par plusieurs association que ce soit la municipalité qui intervienne. Mais lorsque les locaux sont affectés à une seule association, quel est l'intérêt de garder du personnel de ménage municipal dans ces locaux-là, ils devraient pouvoir assumer leur ménage.

M. NEVIERE : Certaines associations le font déjà, la mairie passe une fois et ils ont pris une personne pour faire leur ménage 2 fois par semaine pour soulager la mairie. Ce sont les seuls utilisateurs du bâtiment et c'est donc à eux aussi de faire la propreté.

Mme KEVORKIAN : De la même façon que vous avez parlé de l'eau et l'électricité à la journée des associations ça rentre dans le même cadre.

M. NEVIERE : Il y a certaines associations qui ont déjà pris ce pli et qui prennent une personne pour faire le ménage dans leur locaux, il faut continuer, il faut aller plus loin.

Mme KEVORKIAN : Il y a des bénévoles dans les associations

M. NEVIERE : Oui il n'y en a plus beaucoup

Mme KEVORKIAN : Il faut les inciter à...

M. le Maire : La difficulté serait qu'il répercute après sur les demandes de subvention le cout du ménage, après c'est à nous de dire que nous maintenons la subvention bien sûr. Mais ce n'est pas facile aussi pour les associations.

Mme KEVORKIAN : Je n'ai jamais dit que c'était facile

M. le Maire : J'ai bien compris, nous sommes dans la même réflexion donc il n'y a pas de problème. La difficulté c'est d'arriver à choisir dans le service qui est rendu, on est très fier à La Fare les Oliviers d'avoir plus de 70 associations ça fait un village vivant et on y tient et on veut le garder et on fera tout pour le garder. A certain moment il faudra peut être diminué la subvention elle est importante pour certain et on la baissera. Mais il faut garder ce tissu associatif pour le village c'est important, il faut garder le périscolaire, il faut garder l'entretien des espaces verts mais avec peut-être un peu moins de service dans chacun des secteurs considérés.

Mme KEVORKIAN : Quand vous avez dit 250 000 € c'est le passage à la Métropole, ça concerne le salaire des employés qui y sont.

M. le Maire : Ce n'est pas que ça,

Mme KEVORKIAN : Entre autre il y a ça

M. le Maire : Il y a le passage des employés mais à la limite c'est le plus simple

Mme KEVORKIAN : Le pluvial...

M. le Maire : Oui voilà, c'est ça c'est le pluvial. Par exemple, on a transféré deux compétences, enfin trois avec l'urbanisme. L'urbanisme c'est beaucoup plus simple, c'est une personne qui part à la Métropole c'est le directeur qui est toujours là car ça aussi c'est compliqué. Il part, on nous retire son salaire de l'attribution de compensation et nous n'avons plus à payer son salaire. Donc c'est à peu près équilibré.

Mme KEVORKIAN : Ça c'est une opération blanche on va dire

M. le Maire : Sauf que ce n'est pas tout à fait équilibré parce que qu'il y a l'histoire du sac à dos on lui doit un ordinateur, comme si tous les ans il achetait un ordinateur, il est très dépensier M. MARINIELLO. C'est cette pérennité, cette linéarité des sommes dans le temps qui nous pénalisent. Parce que là 2500 € par an on pourrait se dire que ce n'est pas beaucoup mais quand on arrive aux bornes à incendie, ils considèrent que tous les ans on change dix bornes à incendie à La Fare, ça ne nous est jamais arrivé. Quand on en change une c'est vraiment que l'on a eu un gros problème dessus, qu'elle existe depuis 50 ans dans le village et qu'elle ne fonctionne plus. Sinon on ne change pas de borne à incendie. On en installe peut être une par an par opération quand un quartier s'agrandit. Tous les ans on va nous prendre l'argent de dix bornes à incendie qui sont changées à La Fare les Oliviers.

Mme KEVORKIAN : Elles ne seront pas changées ici, elles seront changées à Marseille !!!

M. le Maire : C'est le deuxième problème et le pluvial c'est la même chose, il nous enlève donc 70 000 € par an en investissement, il nous enlève le cout de l'intervention de certains agents municipaux.

Mme DE FILIPPO : Ce n'est pas 108 000 € ?

M. le Maire : En investissement je parle, pour l'instant c'est 108 000 €, enfin on remercie les services qui ont fait un travail là-dessus, ils ont démontré que sur les dix ou vingt dernières années c'était en fait pour la période considérée 68 000 € par an, mais même si c'est 70 000 € par an car ils ont l'air de dire que comme on a fait ce calcul peut-être on nous l'accordera. 70 000 € par an pour nous c'est un bassin de rétention subventionné, c'est même plus qu'un bassin de rétention subventionné. Et c'est comme si tous les ans on nous changeait un bassin de rétention. Donc il y a une commission locale d'évaluation des charges transférées qui réunit tous les maires et on dit ce que l'on pense de tous ces transferts et je peux vous assurer que vendredi j'ai poussé un coup de gueule et je leur ai dit : mon bassin de rétention tous les ans je le veux à La Fare les Oliviers. Y a pas de raison que l'on nous le prenne et que l'on nous fasse rien parce que c'est ce qui va se passer. Comme vous dites l'argent va partir à Marseille, on fera

des bassins de rétention à Marseille mais à La Fare les Oliviers.... Alors que tous les ans on va nous retenir l'argent d'un bassin de rétention et ça les bornes à incendie et le pluvial c'est rien ce sont deux compétences. Mais quand on va transférer la voirie dans deux ans ça va être catastrophique, catastrophique la voirie c'est la voie plus les trottoirs de façades à façades plus les espaces verts plus l'éclairage public, on perd tout ça donc on va payer tous les ans comme si on allait nous faire une voie neuve, comme si on nous refaisait tous les ans les travaux que nous avons accomplis là. Voilà j'ai une grosse colère c'est vrai mais depuis longtemps contre la Métropole ça se confirme, on est vraiment là le nez dans le guidon. On y est et c'est une catastrophe et la catastrophe que l'on avait prévue, elle est là à notre porte. D'où l'obligation que nous avons de réduire les chapitres du budget 012, 011 et 65 on est obligé de vérifier, que l'on soit très juste. Parce qu'encore une fois on a un excédent on se dit 1 200 000 € ça va comme les autres années, mais la réalité de cet excédent quand on rentre dans les chiffres elle est différente, y a pas la taxe de SMA qu'on avait instauré ça ça va être un combat ; les départs à la Métropole etc qui faudra prendre en compte cette année.

Mme KEVORKIAN : Et la diminution par rapport à la taxe d'habitation vous l'avez évalué ?

M. le Maire : Normalement il n'y a pas de diminution ?

Mme KEVORKIAN : Ca ne démarre pas cette année ?

M. le Maire : Normalement, on ne sait pas car on n'a pas touché le premier mois de remboursement.

Mme KEVORKIAN : Parce qu'il y a des personnes qui ont reçu un papier disant que pour 2018 ils ne payeraient pas la taxe d'habitation c'est pour cela que je vous demande si vous avez une estimation ?

M. le Maire : Non, non, ça c'est les services fiscaux après nous c'est l'Etat qui va nous rembourser, c'est la personne au-dessus de vous-là qui avez promis que l'on serait remboursé à l'euro près. Au congrès des maires une grosse grogne des maires et ils nous avaient promis que l'on serait remboursé à l'euro près, mais c'est ce que l'on dit, cette année on l'aura l'euro près, l'an prochain peut être qu'il va grignoter un peu et dans deux ans il va dire que les collectivités doivent encore participer à l'effort collectif, il va encore nous baisser la dotation je voudrais pas dire de bêtises mais l'effort sur la réduction du déficit concernait pour les communes 11 milliards d'euro sur les quatre dernières années on a demandé aux communes de faire une diminution de 11 milliard d'euro de leur dépense enfin de leur recette puisqu'elle était automatique. La sécurité sociale on leur demandait je crois 13 milliards d'euro et l'Etat c'était 20 milliards d'euro. Sur les 11 milliards d'euro demandé les collectivités territoriales ont fait 10 milliards d'économie. La sécurité sociale est allée plus loin sur les 13 milliards demandé je crois qu'ils ont fait 16 milliards d'économie et l'Etat sur les 20 milliards qui s'était engagé à faire c'est son plan à lui, il a fait un milliard d'économie. C'est un cercle sans fin, sans arrêt on nous demande à nous de faire des économies, on diminue notre autonomie puisque la suppression de la taxe d'habitation c'est ça, on ne sera plus maître de nos impôts, c'était déjà le cas avec la taxe professionnelle, donc voilà l'avenir pour les communes est un peu sombre.

Mme DELOUS : Concernant un peu les recettes, vous parliez tout à l'heure de la taxe d'aménagement donc qui doit être normalement rebasculé on va dire pour partie en tout cas. LA Fare les Oliviers a un territoire pas très étendu mais il était question d'un projet que l'on avait évoqué à quelques reprises Aux Barrales avec notamment des grands commerces , des entreprises enfin des grosses structures qui pourraient emmener potentiellement une taxe d'aménagement assez conséquente, on en est ou de tout ça ?

M. le Maire : Si la taxe d'aménagement nous ne l'avons plus ce n'est pas la peine de s'embêter à essayer de développer comme la taxe professionnelle mais malgré tout il y va de l'intérêt des farencs parce que l'on dit que sur cette zone on arriverait à créer 200 à 250 emplois ce sont des emplois locaux pour la plupart pas forcément très qualifiés c'est très bien, c'est une bonne chose et la deuxième chose c'est que l'on a eu une bonne nouvelle au mois de janvier, on a gagné le premier procès contre la personne qui avait déposé un recours sur un achat de terrain, sur une préemption. Donc on attend s'il y a un appel ou pas, je crois que c'est fin mars.

Mme DELOUS : Il y avait qu'un seul recours ?

M. le Maire : Il y avait qu'un seul recours oui. S'il n'y a pas de recours effectivement, la zone pourra démarrer, mais ce n'est pas une zone immense, il y aura un commerce d'alimentation et à côté il y aura probablement des petits commerces. On a demandé qu'il n'y ait pas de concurrences aux commerces du

centre-ville. Il y aura une résidence senior probablement et l'agrandissement de l'aromathérapie. Il y a aussi un centre médical. Il y a déjà un centre médical qui va se faire en dessous du Lidl.

Mme DELOUS : D'accord, la situation est en train de se débloquent sur ce projet par ce que ça fait un petit moment que l'on en parle plus

M. le Maire : S'il y a un appel sur le fait que l'on ait gagné le premier procès, ça va retarder de 2 ou 3 ans minimum

M. YERPEZ : C'est le 17 mars la date butoir de l'appel

M. le Maire : Il faut attendre le 24 ou le 25 pour savoir s'il a fait appel

Mme DELOUS : Merci

24 voix POUR – 4 ABSTENTIONS de Mmes KEVORKIAN – DELOUS – M. BERGANTON – Mme PERROT

M. le Maire : Je respecte votre choix, mais ça signifie simplement que l'on vous a présenté le rapport. Votre choix est libre, il n'y a aucun problème.

Rappelez-vous, avant on ne le votait pas, le débat d'orientation budgétaire. Il y a un vote comme quoi on vous l'a bien présenté.

2 - Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2018

Mme DE FILIPPO : Le budget primitif constitue une autorisation de dépense du 1er janvier au 31 décembre de l'année en cours. Dans l'attente de son adoption au plus tard le 14 avril, les dépenses de fonctionnement sont limitées à 1/12ème par mois, des dépenses de fonctionnement de l'année précédente. En ce qui concerne les dépenses d'investissement, le conseil municipal peut autoriser des dépenses anticipées dans la limite du quart des crédits ouverts au budget d'investissement de l'exercice précédent.

Il s'agit ce soir d'autoriser une avance sur le budget d'investissement de 2018 de 40 000 € pour les travaux de la traversée du village et d'un montant de 100 000 € pour la réhabilitation/extension du groupe scolaire Paul Doumer.

UNANIMITE

3 - D.E.T.R. 2018 - Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux

M. le Maire : Il s'agit pour cette délibération de solliciter l'aide de l'état au taux maximum de 20 % pour la réfection des voies sud de la commune, à savoir : le Boulevard Joliot Curie, le Chemin de Saint-Eloi, le Chemin des Tèses, le Chemin des Gibertes et des Vignes de Rima, le Chemin de la Bosque 1, le Chemin des Bons Enfants.

Le montant total des travaux s'élève à 432 923 € HT et la subvention sollicitée s'élève à 86 584 €.

Il est à noter que ce projet a reçu un accord pour une aide du département à hauteur de 50% pour un montant de 216 462 €

UNANIMITE

4 - Modification du régime indemnitaire

M. le Maire : Cette délibération modifie le régime indemnitaire des agents non concernés par le RIFSEEP. Il s'agit d'introduire la possibilité de verser l'indemnité d'administration et de technicité (IAT) aux agents de catégorie B dont l'indice de rémunération est supérieur à l'indice 380 dès lors qu'ils bénéficient de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires.

UNANIMITE

5 - Cession onéreuse d'un terrain communal cadastré section AE n°129p lieu-dit « La Terre de Bayle » d'une superficie d'environ 10 996 m² à la société Crédit Agricole Immobilier – Délibération modificative

M. YERPEZ : Suite à une erreur d'écriture sur le plan de division, remis par le géomètre, à l'appui de la délibération du conseil municipal, autorisant la vente du terrain de l'ancienne école St Exupéry, la délibération mentionne une superficie de 10 096 m² au lieu de 10 996 m².

Il s'agit de réparer cette erreur qui ne remet pas en cause les autres termes de la délibération.

25 voix POUR – 3 voix CONTRE de Mmes KEVORKIAN – DELOUS – M. BERGANTON

6 - Acquisition amiable onéreuse par la Commune d'une partie de la parcelle cadastrée section AA n°243 d'une superficie de 6 m² appartenant à Mme Catherine MAYEN – Délibération modificative.

M. YERPEZ : En montrant la carte, pour vous rappeler que cette parcelle se trouve rue des Jonquières, on avait délibéré et entre temps la personne a vendu.

En 2015 le conseil municipal a approuvé l'acquisition d'une parcelle de 6 m² à Mr GAUTIER.

Suite aux lenteurs de l'étude notariale, la vente n'est toujours pas conclue et le terrain a changé de propriétaire.

Il s'agit donc ce soir de modifier notre délibération initiale par la modification du nom du propriétaire de la parcelle qui est désormais Mme MAYEN, le reste de la délibération reste inchangé.

UNANIMITE

7 - Acquisition amiable à la SAFER de la parcelle cadastrée section AL n°111 d'une superficie de 2 037 m² sise lieu-dit « La Jonquière » - Délibération modificative.

8 - Acquisition amiable à la SAFER de la parcelle cadastrée section AP n°59 d'une superficie de 1 465 m² sise lieu-dit « Le Pilon » et mise à disposition d'un agriculteur. Délibération modificative.

M. YERPEZ : Je voulais vous rappelez ce sont des acquisitions amiable, on passe par la SAFER, quand on rachète avec la SAFER il y a des frais de terrain, notarié et des frais de portage puisque la SAFER s'occupe du dossier. Entre temps, depuis que nous avons passé ces délibérations, entre temps la loi Macron a réduit les frais d'acte pour des petites transactions et donc la SAFER a voulu nous faire profiter de cette moins-value et donc pour les deux délibérations suivantes le conseil municipal a approuvé ces acquisitions en 2016, suite à la loi « Macron » portant réduction des frais d'actes notariés sur les cessions à bas prix, il s'agit de modifier les prix d'acquisition afin de les porter respectivement de 2340 € à 1340 € et de 18 210 € à 15 000 €.

UNANIMITE

9 - Acquisition amiable à la SAFER de la parcelle cadastrée section AP n°96 d'une superficie de 3 294 m² sise lieu-dit « Crau du Pilon » et mise à disposition d'un agriculteur. Délibération modificative

M. YERPEZ : Il est nécessaire de modifier notre délibération du 13 octobre 2016 afin de préciser que le prix de 6 930 € comprend le prix du terrain et les frais de portage foncier par la SAFER.

UNANIMITE

10 - Acquisition amiable par substitution de la SAFER de la parcelle cadastrée section AO n°40 d'une superficie de 345 m² sise lieu-dit « Plantades »

11 - Acquisition amiable à la SAFER de la parcelle cadastrée section AK n°79 d'une superficie de 1059 m² sise lieu-dit « La Pomme de Pin » et des parcelles cadastrées section AI n°98 et 128 d'une superficie totale de 629 m² sises lieu-dit « Les Barrales et le Cade ».

M. YERPEZ : En montrant les parcelles sur la carte, c'est une parcelle qui est au bord de l'Arc, systématiquement quand des parcelles se vendent et que l'on a les moyens de les acheter, on les achète car il y a quand même une réfection de réserve foncière au bord de l'Arc. Les 2 délibérations suivantes

concernent notre projet d'aménagement et de protection des berges de l'Arc nous sommes particulièrement vigilants aux mouvements de propriétés dans ce secteur.

Aussi dans le cadre de notre convention avec la SAFER, nous vous proposons d'approuver - D'une part l'acquisition de la parcelle AO n° 40 d'une superficie de 340m² au prix de 150 €.

Au prix d'acquisition la commune doit ajouter les frais de gestion de la SAFER qui s'élèvent pour cette opération à 360 €.

- Ainsi que la parcelle AK n° 79 d'une superficie de 1059 m² et les parcelles AI n°98 et 128 d'une superficie de 629 m² au prix de 3 480 €.

UNANIMITE

12 - Demande de garantie d'emprunt sollicitée par la société UNICIL – L'ARABAN

13 - Demande de garantie d'emprunt sollicitée par la société UNICIL – L'ARABAN PLS

Mme BARATA : Les 2 délibérations suivantes concernent des demandes de garanties d'emprunt formulées par un bailleur social : la société UNICIL pour l'acquisition en VEFA de 13 logements sociaux dans l'opération L'ARABAN.

La première garantie porte sur un emprunt de 1 013 040 € pour le financement de 9 logements : 6 PLUS et 3 PLAI et la seconde sur un emprunt de 610 675 € pour l'acquisition de 4 logements PLS.

Ces garanties, à hauteur de 45 % des montants empruntés, viennent en complément de la garantie de la métropole à hauteur de 55 %.

Mme DELOUS : S'il s'agit d'une acquisition en VEFA, je suppose que les bâtiments ne sont pas encore construits ?

M. le Maire : Ils sont déjà livrés.

Mme DELOUS : Alors pourquoi ils achètent en VEFA ?

M. le Maire : Ils les font en VEFA parce que c'est l'opération totale qui est en VEFA.

Mme DELOUS : Donc tout n'est pas terminé ?

M. le Maire : Si, tout est terminé, mais il y a longtemps qu'ils ont fait le VEFA, qu'ils ont vendu. L'ARABAN c'est l'opération qui est en face le gymnase Fernandez. Donc au départ ils font des opérations en VEFA et le logement social les intéresse parce que pour pouvoir commencer l'opération en général il faut qu'il ait vendu 50 % des appartements mis à disposition or le logement social représente déjà 30 % et il compte aussi en Vente en Etat Futur d'Achèvement.

Mme DELOUS : Donc là on intervient sur la garantie quand même beaucoup plus tard au final ?

Mme BERTET : Absolument

Mme DELOUS : C'est le différentiel entre l'opération elle-même et la garantie qui vient se greffer dessus

M. le Maire : Oui

Mme DELOUS : D'accord

M. le Maire : D'accord

Mme BERTET : Ca a été très long à la mise en place

Mme DELOUS : C'est ce qui m'étonnait, effectivement puisque la plupart sont habités

M. le Maire : Il y a très longtemps que l'on discute avec la Métropole, et la Métropole a voté ce matin les 55 % de garantie d'emprunt au conseil métropolitain dans la matinée.

Mme DELOUS : Je ne comprenais pas le délai du coup, j'avais peur qu'il y ait eu une opération supplémentaire.

M. le Maire : Non, non le délai il est du fait que l'on soit passé de l'Aggloprole Provence qui nous faisait les garanties d'emprunt à la Métropole mais que non seulement ils nous prennent de l'argent mais en plus ils sont très long dans toutes leurs affaires. C'est nouveau, ça se construit ...

Mme DELOUS : On ne comprenait pas, on pensait qu'il était projeté une autre opération.

M. le Maire : Ca fait très longtemps qu'UNICIL discute avec la Métropole et avec nous pour ces garanties d'emprunt.

Mme DELOUS : Oui, effectivement merci.

UNANIMITE

14 - Extension du marché hebdomadaire de la Fare les Oliviers

M. LOMBARDO : Suite aux diverses concertations menées avec les commerçants du centre et les commerçants forains installés sur le marché cours Charles Galland.

Dans le cadre des travaux sur le CD10, nous avons prévus les équipements nécessaires à l'extension du marché sur l'avenue Pasteur.

Il s'agit ce soir de modifier le périmètre du marché initial en l'étendant sur l'avenue Pasteur jusqu'à la rue Gambetta.

Mme KEVORKIAN : Est-ce que vous avez les commerçants nécessaires pour étendre le marché, car ça fait plusieurs fois que c'est bouché et qu'il n'y a pas grand monde en fait

M. le Maire : Il y a deux soucis, d'abord on a eu très mauvais temps les samedis donc ça restreint les demandes et puis on ne veut pas forcément des commerçants qui mettent en concurrence les commerces du village qui sont déjà en difficulté voilà les deux raisons principales, mais on espère qu'avec les beaux jours qui vont arriver, que le marché va s'étendre. D'ailleurs je crois que l'on a prévu une petite inauguration à la fin du mois de mars.

Mme KEVORKIAN : Et les commerçants qui sont là ne rouspètent pas que l'on soit devant chez eux ?

M. le Maire : Non, c'est avec eux que l'on a travaillé, depuis le début on a travaillé avec eux c'est-à-dire, avant les travaux ils avaient fait deux demandes, que durant les travaux on leur montre que l'on élargissait les trottoirs et que l'on améliore leur accessibilité, qu'on améliore l'éclairage. Tout cela nous l'avons fait. Ils avaient aussi demandé par l'Association des Commerçants de La Fare d'étendre le marché. On aurait pu choisir le cours Briand ou l'avenue Foch, on a préféré l'avenue Pasteur car c'est là où il y a le plus de commerçants et en les autorisant bien sûr à sortir un stand le samedi matin quand il voulait. Il y a le petit manège qui attire du monde quand il est là. Il était en panne je crois samedi dernier.

Mme KEVORKIAN : Simple curiosité, ça se passe comment, on a diffusé une information locale ?

M. le Maire : Oui, oui on a travaillé, M. LOMBARDO aurait pu en parler avec les chambres consulaires et les associations de forains. Ils nous ont proposé un certain nombre d'exposants. Il y a longtemps que nous souhaitons l'étendre donc par exemple à la fête de l'olive et du vin nous avons contacté certains forains qui exposaient pour leur dire que l'on étendait le marché, pareil pour le marché de Noël ici et à Jean Bernard. A chaque fois nous faisons un peu de publicité auprès des forains. On a des propositions, on va voir si ça se concrétise, de cette association de forains qui est régionale et qui nous permettrait si elle confirme ce qu'elle nous a dit d'avoir d'autres forains.

Mme DELOUS : Au jour d'aujourd'hui disons à très court terme, on peut espérer avoir combien de commerçants supplémentaires par rapport à ceux qui existent ?

M. le Maire : J'ai plus les chiffres, peut être Christophe ou Yves ?

M. LOMBARDO : 120 m linaires de possible.

M. le Maire : 120 m linaires de forains, donc c'est pas mal.

Mme DELOUS : D'accord merci.

M. le Maire : Mme PERROT ?

Mme PERROT : Je fréquente personnellement le marché, c'est très bien que celui-ci s'agrandisse mais je ne trouve pas très judicieux de l'avoir en L et de bloquer les deux sens de circulation. On aurait pu soit effectivement tout faire vers le bas ou alors que devant l'avenue.

M. le Maire : Alors il y a deux raisons qui ont fait que l'on n'a pas fait ça, la première je vous l'ai dit c'était surtout la demande des commerçants. Le premier projet que l'on avait c'était de le mettre complètement à l'avenue Pasteur mais les forains du cours Galland ont refusé. Motif : s'ils se déplaçaient de 5 m il perdait la moitié de leur chiffre d'affaire. Mais je vous garantis que c'est vrai on a eu une réunion ici là-dessus. Et la deuxième raison si on l'avait étendu vers le cours Briand comme c'était le cas il y a une trentaine d'années, ça présentait un danger car dans ce cas-là on laissait ouvert l'avenue Foch et l'avenue Pasteur et donc il y avait une traversée des piétons avec une voie ouverte et ça c'était très dangereux en terme de sécurité. C'est la raison pour laquelle on a choisi au cours des travaux et je remercie les gens qui ont participé aux travaux M. CRUZ, M. NEVIERE, M. COLLOMB, de mettre ces bornes qui arrêtent un camion et donc en les mettant là, effectivement la possibilité de le faire sur l'avenue Pasteur et le cours Galland s'imposait. Les commerçants nous ont demandé de le faire sur l'avenue Pasteur, nous avons prévu même avant les travaux des distributions d'eau et de courant sur l'avenue pour les forains.

Mme PERROT : A ce moment-là est ce qu'il est possible de flécher le samedi pour les véhicules ?

M. le Maire : Il y a des panneaux qui indiquent aux entrées du village que le samedi matin il y a un marché à La Fare les Oliviers et que la traversée est interdite. Et effectivement on a modifié ce qui ennue le pharmacien d'ailleurs, l'installation de la barrière puisqu'on la met à la coopérative de façon à éviter que les gens viennent au centre-ville et prennent la rue Gambetta surtout s'ils ont des fourgons qui ont du mal à passer dans le village. Donc on a fait ces deux modifications tout en laissant à la demande du pharmacien un passage au niveau de cette fameuse barrière à la coopérative de façon à ce que les gens puissent venir à la pharmacie.

UNANIMITE

15 - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour soutien au fonctionnement des crèches communales

Mme BARATA : Comme chaque année, nous sollicitons le conseil départemental afin d'obtenir l'aide au fonctionnement des crèches municipales qui s'élève à 220 € par berceau.

Mme KEVORKIAN : Combien y a t'il de berceaux à la crèche de La Fare ?

M. le Maire : 60 berceaux, 80 enfants

Mme KEVORKIAN : Ils considèrent 60 berceaux je pensais que quand on parlait de berceaux c'était jusqu'à un certain âge mais non d'accord.

M. le Maire : C'est le nombre d'enfant, de place.

Mme KEVORKIAN : C'est le nombre de place, 60 places.

M. le Maire : Il y a 60 places et il y a 80 enfants à La Fare.

Mme KEVORKIAN : Ok

UNANIMITE

16 - Participation de la commune au séjour en classe de découverte des élèves de l'école élémentaire de la Pomme de Pin – Année scolaire 2017/2018

M. le Maire : Madame GARCIA n'étant pas là c'est moi qui vais présenter le dossier. Les écoles élémentaires de la commune peuvent à tour de rôle solliciter l'aide de la commune pour le financement de classes de découverte.

Cette année c'est le tour de l'école de la Pomme de Pin qui organise plusieurs séjours et sollicite le montant maximal de l'aide proposée à savoir 5 000 €, hors transport.

Il vous est proposé d'accorder l'aide demandée.

Ça fera peut-être parti des services qu'il faudra réduire, il n'y a pas de certitude n'allait pas dire dans le village ça y est, il ne donne plus d'argent pour les transports dans les sorties mais il faudra y réfléchir.

UNANIMITE

17 - Règlement administratif commun pour les 3-17 ans – Règlement intérieur pour la restauration scolaire municipale – Règlement intérieur pour l'ALSH

M. NEVIERE : Il vous est proposé des modifications des règlements des services enfance - jeunesse et restauration scolaire.

Ces modifications portent pour l'essentiel sur la création de l'espace famille, l'organisation de l'accès « à la carte » aux activités périscolaires, sur la facturation des retards au-delà de 18h30 et l'obligation de déposer le planning d'utilisation du service avant le 20 de chaque mois.

Mme KEVORKIAN : Non nous n'avons pas de question mais je le dis pour info, on va s'abstenir parce qu'on s'abstient toujours sur le règlement intérieur car on ne connaît pas assez le sujet et ce n'est pas pour autre chose.

M. le Maire : C'est un principe chez vous je comprends, après vous savez les principes

Mme KEVORKIAN : M. NEVIERE à chaque fois se demande pourquoi donc j'explique avant

M. NEVIERE : Pourtant pour une fois je pensais que vous étiez à l'unanimité sur un de mes points

M. le Maire : Christian n'a jamais de point à l'unanimité, pour une fois.

M. NEVIERE : Ce n'est pas grave.

Mme KEVORKIAN : Ou alors il faut que nous soyons là le jour de l'élaboration du règlement

25 voix POUR – 3 ABSTENTIONS de Mmes KEVORKIAN – DELOUS – M. BERGANTON

18 - Licence d'entrepreneur de spectacles vivants - Renouvellement

Mme SEILER : Il s'agit de renouveler la licence entrepreneur de spectacles vivants obligatoire pour organiser plus de 6 spectacles dans les salles Jean BERNARD et DEYDIER AVON.

Il s'agit de la licence n°1 relatives aux exploitants de lieux de spectacles aménagés pour des représentations publique.

UNANIMITE

19 - Ecole de musique et de danse – Remboursement de l'activité danse moderne suite à la maladie du professeur

Mme SEILER : La professeure de danse moderne Monica Bernardini est absente depuis la rentrée des vacances de Noël.

Les arrêts de travail étant renouvelés de semaine en semaine, nous n'avons pas pu mettre en place un remplacement. D'autant que trouver un professeur diplômé en cours d'année n'est pas chose facile.

Nous vous proposons de rembourser les cours durant la période de maladie non remplacée.

Aujourd'hui nous n'avons aucune information sur une date reprise, certaines sources affirment qu'elle reprendrait après les vacances de février.

Mme KEVORKIAN : J'ai juste une question justement par rapport au règlement, si un professeur est malade longtemps, les cours sont remboursés automatiquement aux parents ?

M. le Maire : Ils ne sont pas payés les cours, le problème c'est pour les gens qui payent d'avance

Mme KEVORKIAN : Oui, oui justement ce n'est pas un point dans les règlements divers et variés vous l'avez marqué. Que vous pourriez peut être insérer à l'occasion M. NEVIERE pour éviter de passer ça en conseil municipal

M. le Maire : Ce que l'on vous propose c'est que nous allons réfléchir effectivement à l'intégrer le problème complet dans le règlement intérieur, ce sera M. NEVIERE qui le présentera et si vous en êtes d'accord on vote tous pour.

Mme KEVORKIAN : Il risque d'avoir l'unanimité là !!

UNANIMITE

20 - Contrats d'Assurance des Risques Statutaires

M. le Maire : Le contrat d'assurance des risques statutaire que nous avons souscrit dans le cadre d'un contrat groupé avec 150 collectivités arrive à son terme en fin d'année 2018.

La commune souhaite renouveler son adhésion à un contrat groupé avec le centre de gestion des Bouches du Rhône afin de bénéficier d'économies d'échelle.

Compte tenu des délais nécessaires à une mise en concurrence à l'échelle de 150 collectivités le CDG 13 nous demande de formaliser notre intérêt à une démarche groupée par délibération avant le 30 mars 2018.

Etant entendu que la commune garde sa faculté d'adhérer ou pas au contrat en fonction des taux obtenus à l'issue de la consultation.

UNANIMITE

La séance est levée